



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ELEVES

FCPE du GARD

2, impasse Jean Macé – 30000 NIMES

07 68 27 32 13

contact@fcpe30.fr

Rapport moral

2024 / 2025

Congrès Départemental du 28/06/2025

Introduction

La FCPE 30 est la grande association de parents d'élèves de l'école publique du département.

Au 20/05/2025, nous comptons 492 adhérents, répartis en 36 conseils locaux.

La FCPE, c'est une éthique : la promotion des valeurs de la République et la défense de l'École publique et laïque, mais aussi un engagement à respecter les valeurs fondamentales de la FCPE.

Ce rapport moral et financier est l'occasion de présenter nos actions mais aussi de remercier nos adhérents et ceux/celles qui font vivre la FCPE sur le terrain en s'engageant et s'impliquant dans ses actions. Notre richesse, ce sont nos adhérents qui, au travers de leurs adhésions et de leurs dons, nous donnent les moyens financiers de nos actions et tous les bénévoles qui donnent de leur temps et nous font bénéficier de leurs multiples compétences.

Je tiens tout particulièrement à exprimer ma profonde reconnaissance envers les membres du bureau du conseil d'administration. Leur engagement constant, leur disponibilité et leur dévouement sont les piliers sur lesquels reposent les actions et les réalisations de notre CDPE. Sans leur soutien indéfectible, leur implication active dans chaque projet et leur volonté de faire avancer nos missions, rien de ce que nous avons entrepris n'aurait été possible.

J'espère sincèrement que ce rapport d'activité saura témoigner de l'importance de la contribution des administrateurs départementaux de la FCPE du Gard, à la hauteur de leur investissement, et reflétera fidèlement leur travail acharné et le sens du collectif pour la défense de l'Ecole Publique.

Sabrina GIRAUT

Présidente FCPE du Gard

Table des matières

Introduction	2
1 La FCPE30 : des adhésions en hausse, des structures dynamiques	5
1.1 Les adhérents : Une dynamique positive	5
1.2 Les Conseils Locaux	5
1.3 La répartition des Conseils locaux dans le département	6
2 Le Conseil Départemental des Parents d'Élèves du Gard (CDPE 30)	7
2.1 Nos administrateurs	7
2.2 Le Bureau du CDPE	8
2.3 Les événements organisés par la FCPE 30	8
3 La FCPE 30 à l'écoute et au service des parents d'élèves et des Conseils Locaux	8
3.1 Informer, échanger, faciliter la communication avec, et entre, les Conseils Locaux	8
3.2 Préparer les élections des représentants de parents d'élèves	8
3.3 Former les parents d'élèves	9
3.4 Mettre en réseau	9
3.5 Mise à disposition de moyens	10
Aide financière	10
Moyens matériels	10
Moyens humains	10
Bulletins d'adhésion	10
3.6 Répondre aux sollicitations et accompagner les situations particulières	11
Un accompagnement varié	11
Les sujets traités	11
Rappeler les droits et devoirs de l'institution	11
Pour qui ?	11
4 Participer au débat pour défendre l'école publique	12
4.1 La FCPE : au service de tous les parents d'élèves	12
4.2 La FCPE 30 : acteur des instances officielles de la communauté éducative	12
Elections scolaires	12
Une représentation dans les instances départementales de l'EN	13
Une représentation dans les instances régionales de l'EN	13
Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)	14
Autres instances	15
Aux côtés de nos partenaires	16
La FCPE 30 : se fait connaître	16
5 Faire fédération	16
5.1 Congrès national	16
5.2 Journées des Présidents (JDP)	17
5.3 Mercredi des CDPE	17
5.4 Conseil d'Administration National (CAN)	17
5.5 Participation aux événements organisés par la FCPE Nationale	17
5.6 Les bénéfices de l'action nationale	18

5.7 La FCPE au niveau régional	18
7 Perspectives pour 2025/2026	19

1 La FCPE30 : des adhésions en hausse, des structures dynamiques

1.1 Les adhérents : Une dynamique positive

Le nombre d'adhérents dans le département est en augmentation : 494 adhérents en 2024/2025.

Les adhésions se font majoritairement en ligne : 80 % des adhésions. Cette modalité d'adhésion permet des remontées plus rapides, entraîne moins de tâches administratives et de corrections dans les dossiers adhérents. Nous utilisons la plateforme de la FCPE Nationale « FCPE Adhésions » afin de gérer les adhésions en ligne et « papier ».

La répartition de nos adhérents est de 35% en primaire, et 65 % en secondaire.

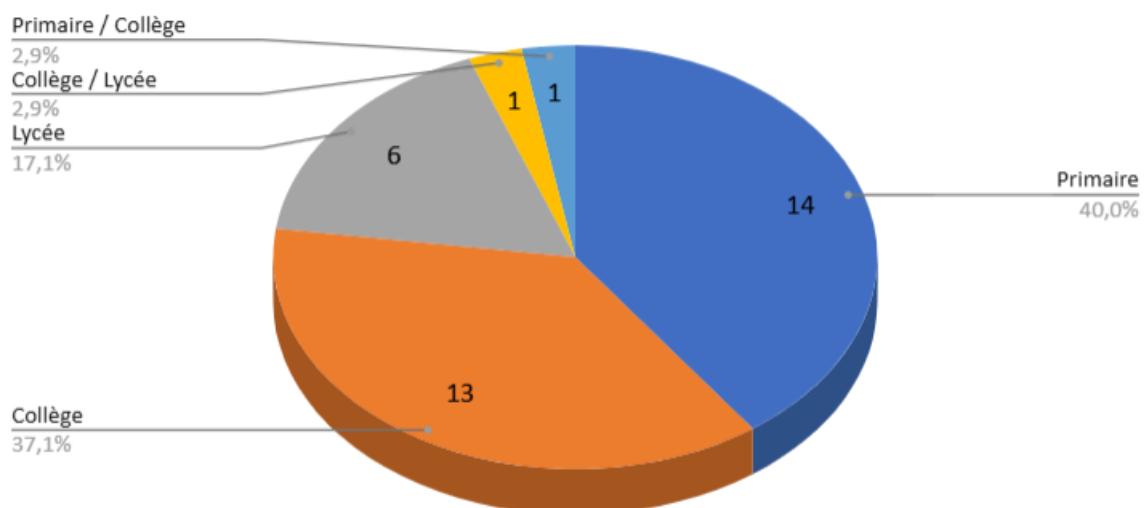
Les adhérents sont en grande majorité des « parentes » d'élèves.

Le nombre d'adhérents étant un élément important de notre fédération, nous devons sans cesse valoriser notre présence, le maintien des conseils locaux, assurer les passations de relais et faire davantage de publicité sur l'adhésion des conjoints à seulement 6 euros.

1.2 Les Conseils Locaux

Le nombre de Conseils Locaux a augmenté par rapport à l'an dernier : 36 Conseils Locaux répartis dans tout le département.

Conseils Locaux - FCPE du Gard (2024/2025)



Avec de nouveaux adhérents cette année, nous avons soutenu la création de 5 conseils locaux dans le premier degré (Les Olivettes à Verfeuil, François Fournier à Manduel, Charles Martel, Jean Macé et La Cigale à Nîmes) et 1 dans le second degré (Jean Vilar à St Gilles).

1.3 La répartition des Conseils locaux dans le département

	Niveau	Etablissement	Ville
1	Primaire	Ventadour, Veil et Guillierme	Aimargues
2	Collège	Daudet	Alès
3	Collège	Diderot	Alès
4	Collège	Racine	Alès
5	Lycée	JBD	Alès
6	Primaire	Montée de Silhol	Alès
7	Collège	Florian	Anduze
8	Collège	Frederico Garcia Lorca	Bellegarde
9	Primaire	Henri Serment	Bellegarde
10	Collège/Lycée	André Chamson	Le Vigan
11	Primaire	François Fournier	Manduel
12	Primaire	Jean de la Fontaine, St Exupéry	Milhaud
13	Collège	Ada lovelace	Nîmes
14	Collège	Feuchères	Nîmes
15	Collège	Jean Rostand	Nîmes
16	Collège	Mont duplan	Nîmes
17	Collège	Révolution	Nîmes
18	Lycée	Camus	Nîmes
19	Lycée	Daudet	Nîmes
20	Lycée	Dhuoda	Nîmes
21	Lycée	Philippe Lamour	Nîmes
22	Primaire	Charles Martel	Nîmes
23	Primaire	Jean Jaurès	Nîmes
24	Primaire	Jean Macé	Nîmes
25	Primaire	La Cigale élémentaire	Nîmes
26	Primaire	La Cigale Maternelle	Nîmes
27	Primaire	Georges Brassens	Poulx
28	Primaire/collège	Eynavay, Vieux Moulin et C Haigneré	Rochefort du Gard
29	Collège	Gaston Domergue	Sommières
30	Lycée	Prévert	St Christol les Alès
31	Collège	Jean Vilar	St Gilles
32	Collège	La Galaberte	St Hippolyte du fort
33	Primaire	Fernand Léonard, Cabane	St Hippolyte du fort
34	Primaire	Les Olivettes	Verfeuil
35	Primaire	Ecole maternelle	Vergèze
36	Lycée	Jean Vilar	Villeneuve les Avignon

2 Le Conseil Départemental des Parents d'Élèves du Gard (CDPE 30)

Le CDPE est le maillon essentiel et indispensable pour représenter nos adhérents et Conseils Locaux auprès des instances académiques (Rectorat et DASEN) et des collectivités territoriales : mairies, département et région.

Le fonctionnement du CDPE est assuré par un bureau départemental et un conseil d'administration.

2.1 Nos administrateurs

Nos statuts prévoient un conseil d'administration composé de 7 membres minimum.

Conformément aux statuts du CDPE : le conseil d'administration se réunit une fois par mois. Pour être administrateur durant un mandat de 3 ans, il faut :

- Avoir un enfant scolarisé dans un établissement d'enseignement public (premier ou deuxième degré), avec possibilité de l'année « de rab »
- Être à jour de sa cotisation
- Être présent ou excusé au CA, si 3 absences non justifiées, exclusion

En 2024-2025, le Conseil d'Administration compte 8 membres :

Administrateurs – CDPE 30 – Année scolaire 2024-2025			
	Nom – Prénom	Début de mandat	Fin de mandat
1	ANGELI Fiona	09/2022	09/2025
2	UNTERNAEHRER Vincent	07/2023	07/2026
3	GIRAULT Sabrina	07/2023	07/2026
4	GHODBANE Lamia	09/2024	09/2027
5	COUSINIE Christophe	09/2024	09/2027
6	OUGHZIF Lamia	01/2025	01/2028
7	TOUATI Vanessa	01/2025	01/2028
8	NICOLLE Francis	01/2025	01/2028

Dernière mise à jour 27/05/2025

Le conseil d'administration du CDPE s'est réuni lors de 10 séances au siège du CDPE ou en visioconférence ou en mode hybride.

Tous les degrés d'enseignement sont représentés au Conseil d'Administration (certains administrateurs ont des enfants scolarisés dans des établissements de différents degrés).

Les comptes-rendus des conseils d'administration sont disponibles sur demande à la consultation au bureau du CDPE.

2.2 Le Bureau du CDPE

Le bureau, constitué de 4 administrateurs, s'est réuni au moins une fois par mois et autant de fois que nécessaire.

- Président : Sabrina GIRAUT
- Trésorier : Vincent UNTERNAEHRER
- Secrétaire : Fiona ANGELI
- Secrétaire Adjointe : Lamia GHODBANE

Le bureau est l'organe exécutif du CDPE. Il est chargé de mettre en œuvre les décisions prises et d'assurer la gestion courante du CDPE.

2.3 Les événements organisés par la FCPE 30

Le Congrès Départemental annuel 2024

Le congrès départemental s'est tenu le 18/09/2024. Il a donné lieu à l'élection de 2 nouveaux administrateurs. 3 administrateurs ont rejoint l'équipe en cours d'année.

La matinée des responsables des Conseils Locaux

Organisée le samedi 11/01/2025, ce moment convivial autour de la galette des rois a permis la rencontre des responsables des conseils locaux du CDPE.

Echange de bons plans, questions de fonctionnement étaient au centre des discussions.

3 La FCPE 30 à l'écoute et au service des parents d'élèves et des Conseils Locaux

3.1 Informer, échanger, faciliter la communication avec, et entre, les Conseils Locaux

Soutenir et accompagner les Conseils Locaux, répondre aux problématiques rencontrées par les parents d'élèves, est une des missions au cœur de l'action de la FCPE 30.

Des réponses sont ainsi apportées quotidiennement par les administrateurs départementaux aux sollicitations des adhérents et des Conseils Locaux (appels, SMS, courriels).

3.2 Préparer les élections des représentants de parents d'élèves

L'accompagnement réalisé par le CDPE 30 pour le déroulement des élections dans les établissements prend plusieurs formes :

- L'envoi d'un guide permettant aux Conseils Locaux d'avoir toutes les informations concernant les élections.
- Accompagnement spécifique pour le dépôt des listes
- Mise à disposition des professions de foi

3.3 Former les parents d'élèves

Les formations sont proposées aux adhérents (et non-adhérents) afin de les aider à mieux comprendre l'école et à mieux tenir leur rôle de représentant. Elles sont aussi de précieux temps d'échange qui permettent aux participants de bénéficier des retours d'expérience d'autres adhérents et des administrateurs départementaux.

En 2024-2025, les formations se sont tenues essentiellement en visioconférence, plus simple en termes d'organisation pour les parents, ce qui nous permet de toucher les adhérents de l'ensemble du département.

En 2024/2025, le CDPE a organisé et animé 2 formations en visio conférence :

- Les adaptations à la scolarité pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, les 15 et 22 octobre 2024 (33 parents connectés)
- Demande d'aménagement aux examens pour les élèves à besoins spécifiques le 18 novembre 2024 (46 parents connectés)

Il faut également ajouter les adhérents de la FCPE 30 (et les non adhérents) qui se sont connectés aux nombreuses formations organisées par la FCPE Nationale. Par exemple :

- Les relations famille-école (entièrement gratuite aux non-adhérents jusqu'aux élections scolaires)
- Les élections scolaires (partiellement gratuite pour les non adhérents)
- Le conseil de classe (partiellement gratuite pour les non adhérents)
- Le conseil d'administration
- L'accès à la restauration scolaire
- Créer et animer une association de parents d'élèves FCPE
- Parcoursup : « Se sentir prêt avant l'ouverture de Parcoursup », « Bien formuler ses vœux » et
- « Aborder sereinement la phase d'admission »
- EVARS
- Etc.

3.4 Mettre en réseau

Les conseils locaux dans les établissements du Gard sont notre réseau local. Il nous apparaît important de renforcer la circulation d'informations (entre le CDPE et les CL et entre les CL eux-mêmes) et la cohésion afin de bien structurer notre action et que chacun bénéficie de l'appui nécessaire. Ce réseau légitime nos interventions.

D'autres rendez-vous, qui rythment l'année scolaire, comme les formations, la matinée des responsables des Conseils Locaux ou le Congrès, permettent à nos adhérents de se rencontrer et d'échanger.

Nous mettons également en relation des CL qui pourraient bénéficier de leur expérience commune.

Le site Internet <https://www.fcpe30.org> contient des informations utiles à nos adhérents et aux parents d'élèves en général : actualité de notre CDPE, communiqués de presse, formations, ...

Nous diffusons également des informations sur notre page Facebook : formation, actualités des conseils locaux ou des autres conseils départementaux, ...

3.5 Mise à disposition de moyens

Aide financière

La FCPE 30 peut fournir une participation financière aux actions des Conseils Locaux qui en font la demande motivée, les demandes sont étudiées et validées en Conseil d'Administration à partir de fiches « projets ».

Moyens matériels

La FCPE 30 met à disposition de ses Conseils Locaux :

- Le prêt de notre local pour y tenir des réunions des Conseils Locaux proches (bureau du CDPE avec une capacité de 5 personnes, possibilité de réserver une salle de réunion à la MDA avec un délai de 3 semaines).
- Le prêt de matériel : T-shirts, brassards, drapeaux
- Mise à disposition de nouveaux outils de communication : voiles, autocollants, marque-pages...
- La documentation à distribuer : petits dépliants « Parents FCPE, le pouvoir d'agir » ou documents de « Bienvenue », affiches, ...

Moyens humains

Le mot clé pour les moyens humains est BENEVOLAT. Il est parfois bien utile de rappeler que tous les administrateurs sont des bénévoles qui donnent de leur temps à la FCPE pour les parents d'élèves en plus de leur vie de famille et professionnelle.

Voici en moyenne, le temps passé par les administrateurs départementaux dans la gestion du CDPE par mois :

- Conseils aux parents (appel, SMS, courriels, rencontres) : 50 heures
- Participation aux commissions académiques et départementales : 50 heures
- Gestion administrative CDPE : 40 heures par mois

Pour une moyenne de 140 heures par mois pour les administrateurs départementaux. Cela représente presque un poste de travail à temps complet. Le CDPE depuis juillet 2023 n'a plus les moyens de rémunérer un salarié pour le bon fonctionnement du CDPE.

Plusieurs Conseils Locaux ont pu bénéficier, à leur demande, de la présence et de l'intervention d'administrateurs départementaux lors de leur assemblée générale de rentrée ou de réunions spécifiques, aux évènements qu'ils ont organisés (forum des métiers, journée des enfants à besoins particuliers, formation ...), mais aussi de nombreux conseils téléphoniques.

Bulletins d'adhésion

Plus de 200 000 bulletins d'adhésion sont envoyés chaque année dans les établissements scolaires du Gard par notre partenaire la MAE, entre les mois de mai et juin.

La FCPE 30 a adressé en juin un mail à chaque établissement scolaire afin de vérifier la bonne réception des cartons, rappelant aux chefs d'établissement que ces bulletins devaient être stockés pour distribution début septembre avec l'ensemble des documents de rentrée.

3.6 Répondre aux sollicitations et accompagner les situations particulières

Un accompagnement varié

Le soutien apporté peut prendre plusieurs formes :

- Réponse écrite ou orale, après échanges et analyse de la situation
- Rendez-vous personnalisés avec les familles ou les conseils locaux
- Identification des interlocuteurs à solliciter (établissement, rectorat, autre)
- Aide, voire rédaction de courriers à l'attention des établissements scolaires
- Préparation et accompagnement à des rendez-vous ou dans le cadre des instances (commissions éducatives, conseils de discipline) avec les institutions
- Médiation

Les sujets traités

Cette année encore, la FCPE 30 a suivi des situations se rapportant à des sujets très variés :

- Droits des enfants à besoins éducatifs particuliers
- Conseils de discipline
- Absences d'enseignants non remplacés
- Suppressions de classes
- Situations de harcèlement
- Conflits avec les établissements
- Procédures disciplinaires
- Orientation
- Problèmes d'affectation
- Enseignants dysfonctionnels

Rappeler les droits et devoirs de l'institution

Les textes de lois doivent être appliqués. La FCPE 30, avec pour support la FCPE Nationale, reste vigilante pour que les droits des parents d'élèves soient respectés.

Les questions récurrentes concernent : les conseils de discipline, des cas de harcèlement, des problèmes d'orientation, les horaires de réunion, la taille le nombre et l'hygiène des sanitaires, la possibilité d'organiser une réunion dans l'établissement, ... Le CDPE 30 apporte régulièrement une aide sur des questions d'ordre réglementaire.

Comprendre et améliorer les problématiques rencontrées par les familles dans leur parcours scolaire demande un investissement personnel non négligeable en temps et en énergie. Il est difficile de rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des dossiers qui ont été accompagnés, comme en témoigne le nombre d'heures de bénévolat comptabilisés pour les administrateurs du CDPE 30 en 2024-2025.

Les conseils locaux réalisent également cet accompagnement quotidien au niveau local.

Pour qui ?

L'accompagnement fourni par les administrateurs s'adresse aussi bien aux conseils locaux, à leurs adhérents, ainsi qu'aux parents d'élèves qui sollicitent la FCPE 30, qu'ils soient adhérents ou non. Des centaines de familles faisant face à des situations complexes ont ainsi pu être accompagnées par nos administrateurs.

4 Participer au débat pour défendre l'école publique

La FCPE 30 répond aux sollicitations de la presse et des médias lorsque le sujet a trait à l'éducation et que son intervention peut avoir une valeur ajoutée à apporter sur le thème du harcèlement, la sécurité à l'école.

La FCPE30 réaffirme son engagement en faveur d'une école publique, laïque, inclusive et émancipatrice. Face aux pressions exercées par des groupes tels que les « Parents vigilants », qui visent à intimider les équipes éducatives et les parents engagés, nous soutenons fermement nos adhérents, parents et représentants élus, qui défendent au quotidien une école respectueuse de toutes les diversités.

4.1 La FCPE : au service de tous les parents d'élèves

Notre association est au service de tous les parents d'élèves.

La FCPE 30 répond aux questions posées par les parents d'élèves, qu'ils soient ou non adhérents à la FCPE. Nous nous devons d'informer, de renseigner et d'aider tous les parents qui en font la demande par téléphone ou mail.

Une grande part de notre activité est donc au service de l'ensemble des parents d'élèves, bien au-delà du cercle de nos adhérents, et ce, tout au long de l'année.

Sans condition d'adhésion, sur simple demande, nous accompagnons les familles convoquées par l'Éducation Nationale pour faire respecter les droits et apaiser les pressions par notre présence.

4.2 La FCPE 30 : acteur des instances officielles de la communauté éducative

Elections scolaires

Les résultats des élections de représentants des parents d'élèves pour cette année scolaire : 306 parents élus FCPE siègent dans 44 établissements gardois.

Pour rappel, les listes dites « d'union » regroupant des parents adhérents à la FCPE et d'autres non adhérents ne peuvent pas être considérées comme représentatives. En effet, ces listes ne peuvent pas refléter fidèlement les valeurs, les engagements et les positions portées par la FCPE au niveau local comme national. Malheureusement, elles diluent l'identité et la lisibilité de l'action de la FCPE.

Il est donc essentiel, pour garantir une représentation claire, cohérente et légitime des parents d'élèves, de présenter des listes exclusivement FCPE lors des élections aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements scolaires. Cela permet non seulement d'assurer la défense des principes portés par la FCPE. La représentativité passe par une identification sans équivoque : les représentants élus sous l'étiquette FCPE peuvent porter pleinement la voix de la FCPE dans les instances scolaires.

Nos administrateurs œuvrent tout au long de l'année pour la formation de conseils locaux et le dépôt de liste FCPE pour les élections scolaires, afin d'élargir la présence de la FCPE au niveau du département.

Une représentation dans les instances départementales de l'EN

Les administrateurs départementaux de la FCPE 30 sont membres de différentes instances départementales et régionales. Tout au long de l'année, ils ont assuré la représentation de notre association et des parents d'élèves aux différentes réunions organisées.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)

La FCPE 30 rencontre régulièrement le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale).

Trois réunions en 2024-2025 ont permis de remonter les sujets qui préoccupent les parents d'élèves (non remplacement des enseignants, non-respect des droits des élèves, harcèlement, ...) et d'évoquer des situations problématiques propres à certains établissements.

Le Conseil Départemental de l'Éducation nationale (CDEN)

La FCPE 30 dispose de 6 sièges au CDEN. Deux réunions ont eu lieu en 2024-2025. Les déclarations liminaires sont disponibles sur demande et en annexe de ce rapport, ont porté sur :

- Les élèves à besoin éducatifs particuliers avec le non-respect des droits des élèves
- Les diminutions des DHG
- Les problématiques des remplacements insuffisants des professeurs, notamment dans le secondaire, surtout pour les absences de courte durée
- Le manque criant de professeurs pour certaines disciplines
- Le manque d'AESH et d'AED dans les collèges et lycées, ce qui influe sur le climat scolaire
- Les classes surchargées et les ouvertures/fermetures de classes dans les établissements du département
- La carte scolaire

Comité départemental de suivi de l'école inclusive (CDSEI) :

Ce comité traite de la problématique de l'école incluse, 3 réunions cette année. Tous les acteurs du parcours de l'élèves sont présents et permet un regard croisé entre les besoins et les moyens mis à disposition (MDPH, ARS, ESMS). La place des parents est primordiale, car seuls les parents sont décisionnaires du parcours de leur enfants. Cette coopération permet une meilleure information et donc un meilleur suivi des projets.

Commissions d'appel et d'affectation du secondaire

La FCPE30 dispose de deux sièges dans chacune des 5 commission d'appel, que ce soit pour le collège ou le lycée, répartis sur 7 secteurs au niveau du département. Deux journées de commissions se tiennent en juin chaque année.

Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEASD)

La CDOEASD examine les dossiers des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers des enseignements adaptés (SEGPA) a été transmise.

Une représentation dans les instances régionales de l'EN

La FCPE 30 contribue à la représentation de la FCPE Occitanie - Académie de Montpellier dans différentes instances.

Rectorat de l'Académie de Montpellier

Dans le cadre de réunions « Éducation Nationale - Fédérations de parents d'élèves », la FCPE 30 rencontre régulièrement la Rectrice, aux côtés des autres CDPE de la FCPE Occitanie – Académie de Montpellier. Deux rencontres cette année, une à la rentrée scolaire en septembre 2024, et une en mars avec la nouvelle rectrice.

Le Conseil Académique de l'Éducation nationale (CAEN)

Le CAEN est convoqué à l'initiative de la Rectrice d'académie. Les représentants des différents CDPE de l'Académie de Montpellier y siègent.

Nous déplorons l'absence de CAEN depuis plusieurs années. La nouvelle rectrice a convoqué cette instance le 18/06/2025.

Commissions académiques d'appel des conseils de discipline

La FCPE30 participe aux commissions académiques d'appel des conseils de discipline, avec les autres CDPE de l'Académie de Montpellier.

Cette commission traite des recours suite aux décisions des conseils de discipline. La présence à cette commission est précédée de différentes rencontres avec les familles des élèves concernés : nous déplorons l'augmentation du nombre de cette commission, 76 familles accompagnées cette année :

- 46 en collège (6^{ième} : 9, 5^{ième} : 19, 4^{ième} : 5, 3^{ième} : 16)
- 16 en lycée (2nd : 9, 1^{ière} : 5, Terminale : 2)
- 11 en lycée professionnel (2^{nde} : 2, 1^{ième} : 5, Terminale : 2, CAP 1^{ière} année : 2)

Conseil Académique des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public

(CAAECEP)

Ce conseil se réunit deux fois par an. Il délivre l'agrément académique aux associations. Cette commission permet de favoriser la concertation entre l'administration de l'éducation nationale et ses partenaires. Il donne son avis sur les demandes d'agrément formulées par les associations dont les activités s'exercent au niveau local et sur les propositions de retrait d'agrément.

Autres réunions académiques

La FCPE 30 est également conviée à des événements particuliers, comme par exemple en 2024-2025 :

- La concertation régionale sur l'orientation (mars 2025, Carcassonne), organisée par la Région académique
- La participation à la mission de l'Inspection Générale sur « Les usages du numérique dans la relation École-familles »

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) décide des droits de la personne en situation de handicap.

La CDAPH est chargée de prendre les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux élèves à la demande de leurs représentants :

- l'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale ;
- la désignation des établissements ou services correspondant aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent ou concourant à la rééducation, à l'éducation, au reclassement et à l'accueil de l'adulte handicapé et en mesure de l'accueillir ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et son complément ;
- l'allocation aux adultes handicapés ;
- le complément de ressources ;
- la prestation de compensation du handicap ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ;
- l'avis concernant la carte mobilité inclusion ;
- l'avis concernant l'affiliation gratuite de l'aide familial à l'assurance vieillesse.

Elle est composée des représentants du département ; des services et des établissements publics de l'État ; des organismes de protection sociale (CPAM, Caf, etc.) ; des organisations syndicales ; des associations de parents d'élèves et, pour au moins un tiers de ses membres, des représentants des personnes handicapées et de leurs familles désignés par les associations représentatives.

Cette commission se tient tous les mardis, avec la présence d'un représentant FCPE30.

Autres instances

La FCPE 30 a aussi joué pleinement son rôle d'utilité publique en représentant les parents lors de nombreuses commissions.

Instances locales ville de Nîmes :

- Caisse des écoles (2 fois par an)
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (2 fois par an)

Instances départementales

- Conseil Départemental UNSS
- CDJSVA : Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
- CDESC : Comité Départemental de l'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Instances régionales

- Comité Académique des Langues Régionales
- CAVL : Comité Académique de la Vie Lycéenne

La Région « Occitanie »

Nous sommes en lien avec La région cette année pour accompagner certains lycées pour la distribution des manuels scolaires. En effet, la gratuité des manuels pour les lycéens a un coût, et la région sollicite la FCPE afin de mobiliser des parents d'élèves pour soutenir certains lycées lors de la distribution des manuels à la rentrée.

Réunions avec les collectivités territoriales

Les représentants de la FCPE 30 rencontrent également régulièrement leurs différents interlocuteurs des collectivités territoriales : communes, conseil départemental et conseil régional dans le cadre de réunions générales (bilans de rentrée, par exemple) ou lorsque certains points nécessitent ces dialogues.

Les administrateurs participent à des instances mises en place par différentes collectivités

Aux côtés de nos partenaires

L'activité de la FCPE 30 nécessite des relations suivies avec de nombreux partenaires. Les administrateurs départementaux ont également représenté la FCPE 30 auprès de différents partenaires.

- Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)
- La MAE
- L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
- Réseau Éducation Sans Frontières (RESF)
- La Ligue de l'Enseignement
- Dyslexiques de France
- Défense de Enfants International GARD (DEI Gard)
- Les syndicats d'enseignants et d'AESH (SNALC, FSU, SNUDi Fo...)

Les administrateurs de la FCPE du Gard participent à des conférences/débat, réunions, organisés par ses partenaires afin de soutenir l'école publique et apporter l'éclairage des parents d'élèves pour la co-éducations dans le parcours des élèves.

La FCPE 30 : se fait connaître

Parce que faire entendre la voix des parents d'élèves passe aussi par la plus grande visibilité, la FCPE 30 ne manque pas une occasion d'aller à la rencontre des familles. Présente sur le terrain tout au long de l'année, notre fédération départementale s'engage à faire connaître ses valeurs, ses combats et ses actions.

Qu'il s'agisse de forums associatifs à Nîmes et Alès le 07/09/2024, ou au forum de la Journée Universelle des Droits de l'Enfant au Pont du Gard le 20/11/2024, la FCPE 30 répond présente. Ces événements sont des moments privilégiés pour informer les familles, échanger, créer du lien et renforcer notre réseau d'adhérents.

Les conseils locaux participent aux forums des associations organisés dans leurs quartiers ou dans leurs communes.

Au-delà des stands et des tracts, c'est l'image d'une FCPE dynamique, ouverte et proche des préoccupations des parents que nous voulons faire vivre.

5 Faire fédération

La FCPE 30 participe activement à la vie fédérale et reste investie à plusieurs niveaux.

5.1 Congrès national

Une délégation de 3 représentants du CDPE30 (2 membres du bureau et une administratrice) a participé au Congrès National qui s'est tenu au Mans les 24 et 25/05/2025.

Le Congrès National, qui réunit des représentants de tous les CDPE, est un temps fort de la vie de notre fédération. Il s'organise autour de trois axes :

- une partie statutaire, avec la présentation du Rapport d'Activité et du Rapport Financier
- deux table-rondes sur un thème de la voie professionnelle

- un temps de parole pour tous les CDPE qui souhaitent s'exprimer.

Il est également l'occasion d'échanges informels avec les représentants des autres CDPE.

5.2 Journées des Présidents (JDP)

Ces journées rassemblent les président.e.s (ou autre membre du bureau) des CDPE à Paris dans les locaux de la fédération. Elles servent à partager les éléments d'orientation budgétaire et politique, de rendre compte de l'action des instances nationales, de prendre des décisions (dans les limites des prérogatives de la JDP) et d'échanger sur des thématiques ou des projets d'action.

Ces rencontres permettent également de rencontrer les homologues des autres départements, d'échanger avec eux sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur département et sur les solutions éventuellement apportées.

La FCPE 30 a participé aux trois JDP organisées par la FCPE Nationale cette année (septembre 2024, janvier et mars 2025).

La JDP du 25 janvier, qui portait sur le budget de la FCPE Nationale, nous a rassurés quant à la santé financière de la fédération.

5.3 Mercredi des CDPE

Les membres du Bureau de la FCPE 30 assistent régulièrement aux Mercredis des CDPE. Il s'agit de réunions en visioconférence qui permettent des échanges directs entre le Bureau National et les CDPE.

Le Bureau National partage les dernières informations liées aux politiques éducatives et fournit des éléments de contexte, qui peuvent ensuite être relayés à l'échelon départemental.

Les CDPE peuvent s'exprimer pour demander des éclaircissements ou pour évoquer les sujets qui les animent localement. Le dernier sujet de préoccupations a été le questionnement sur les reçus fiscaux.

5.4 Conseil d'Administration National (CAN)

Malheureusement, aucun administrateur de la FCPE 30 siège au Conseil d'Administration National (CAN). Les élections au CAN se tiennent lors du congrès national. Une représentation de notre CDPE à cette instance pourrait renforcer l'engagement profond des administrateurs dans la défense de l'école publique et pour une réelle co-éducation dans les établissements scolaires.

5.5 Participation aux évènements organisés par la FCPE Nationale

La FCPE 30 assiste aussi aux différents webinaires à thème proposés par la FCPE Nationale :

- Parcousup : bien formuler ses vœux, se sentir prêt avant l'ouverture de Parcousup
- Webinaires « École inclusive », « Ados et fake news », « Accompagner son enfant dans ses usages numériques »
- Animer et gérer son CDPE, FCPE adhésions
- Les procédures d'orientations (post 3^{ème} et poste seconde)
- La Dotation Horaire Globale (DHG)
- Développer des actions locales contre le harcèlement scolaire
- FDVA
- Le budget des EPLE
- La commission d'appel, Le conseil de classe

La FCPE 30 n'a malheureusement pas pu participer au colloque national de la FCPE, organisé le 7 décembre 2024 à Avignon avec la conférence, intitulée « Ce que la pauvreté fait à l'école. Ce que l'école fait de la pauvreté ».

5.6 Les bénéfices de l'action nationale

La FCPE Nationale fournit des services et un support indispensable aux CDPE.

- Veille et conseils juridiques et règlementaires
- Mise à disposition de L'Incollable du Parent d'Élève
- Politique éducative : 20 mesures pour l'école de demain
- Formations nationales : Parcoursup, EVARS, élections, conseil d'école, conseil d'administration, conseil de discipline, conseil de classes, ...
- Temps d'échanges entre CDPE : Congrès National, Journées des Présidents, Mercredis des CDPE
- Conférences
- Pétitions
- Depuis la rentrée 2024, l'abonnement gratuit pour tous les parents d'élèves à la Revue des Parents.

5.7 La FCPE au niveau régional

Comité Régional - FCPE Académie de Montpellier

Le Comité régional FCPE Languedoc-Roussillon, usuellement appelé « Comité Régional FCPE Occitanie Académie de Montpellier », rassemble les représentants des CDPE de l'Aude, du Gard, des Pyrénées Orientales et de l'Hérault.

Il se réunit afin d'évoquer les questions d'intérêt commun. L'utilisation de la visioconférence a permis de renforcer la fréquence de ces réunions et les collaborations entre les 4 CDPE que compte notre académie.

Cette année, cette coordination a été assurée par Sébastien REYNES, du CDPE 34.

Association de gestion - FCPE Académie de Montpellier

A l'occasion de l'AG du mois de février 2025, Le CDPE de l'Aude a décidé de nous rejoindre à nouveau et le CDPE 66 de quitter l'association de gestion.

L'Association de gestion donc composée du CDPE 11, 34 et 30 permet aux CDPE qui l'intègrent de mutualiser des moyens pour réaliser des actions.

C'est également l'Association de gestion qui est maintenant la seule structure habilitée à faire des demandes de subvention auprès de la Région Occitanie.

Comité Régional Occitanie (CROC)

Le CROC a été créé par les CDPE de la région académique de Toulouse.

Actuellement, la FCPE 30 ne fait pas partie du CROC. Un rapprochement est à l'étude. Des discussions sont prévues prochainement.

7 Perspectives pour 2025/2026

A l'impossible, nul n'est tenu !

Cet adage illustre parfaitement la réalité du travail mené au sein du CDPE.

Nous avons conscience que l'engagement bénévole de chacun fixe les limites de notre action, mais cela ne nous empêche pas d'avancer avec détermination et conviction.

Pour l'année scolaire 2025/2026, il s'agira d'abord de poursuivre le travail amorcé durant ces années : être aux côtés des parents d'élèves et des conseils locaux, en leur apportant soutiens, conseils et accompagnements, dans la mesure de nos possibilités. La mobilisation des administrateurs, tous bénévoles, est un pilier essentiel de notre fonctionnement, ce qui rend d'autant plus précieuse chaque implication, chaque initiative. C'est pourquoi nous réaffirmons l'importance de l'engagement au niveau départemental pour la défense de l'école publique, qui reste au cœur de nos préoccupations.

Parmi nos objectifs pour l'année à venir, nous aspirons à :

Mettre en place des formations internes, animées par nos administrateurs, afin de renforcer les compétences de nos adhérents sur des sujets fondamentaux. Ces formations porteront sur des thématiques qui nous sont chères, telles que « L'école pour tous », dans la continuité du congrès de cette année. Mais aussi elles incluront également des modules plus pratico-pratiques sur les conseils d'école, conseils d'administration, conseils de discipline..., pour permettre aux parents d'élèves investis dans les instances de leurs établissements de mieux comprendre leur rôle, d'acquérir des outils concrets et de gagner en compétence.

Organiser des actions d'information à destination des familles, en collaboration avec nos partenaires associatifs, comme **DEI Gard** (Défense des Enfants International – section Gard) ou d'autres acteurs engagés dans la défense des droits des enfants et des familles.

Ces initiatives auront pour but d'éclairer les familles sur les droits de leurs enfants, sur le fonctionnement du système éducatif, et de les sensibiliser à des enjeux éducatifs et sociétaux majeurs.

En somme, 2025/2026 devra être une année de consolidation de nos actions, mais aussi d'ouverture et de formation, pour renforcer notre réseau et continuer à faire entendre la voix des parents d'élèves du Gard au service de l'école publique.